

téré des fabricants et des personnes qui peuvent avoir à souffrir du voisinage de certaines exploitations industrielles que pour faciliter la tâche aux administrations chargées de statuer sur les différends relatifs à l'érection de ces établissements.

Tels sont les motifs qui avaient fait juger nécessaires la révision de l'arrêté royal précité.

Cet arrêté a été abrogé et remplacé par celui du 12 Novembre 1849.

Nous nous sommes empressés de communiquer ces nouvelles dispositions, par la voie du *Mémorial Administratif*, aux autorités que la chose concerne.

Pendant l'année 1849, nous avons autorisé l'érection de 31 fabriques et usines, à savoir :

Fabriques d'amidon	2.
Fonderies de suif	2.
Moulins à vent	5.
Fabriques d'allumettes phosphoriques	1.
Brasseries	2.
Fabrique de vinaigre	1.
Distillerie	1.
Fonderie de fer	1.
Briqueteries	13.
Fours à chaux	3.
	<hr/>
	31.

Quatrième Section.

Brevets d'invention, d'importation etc.

L'état suivant indique le nombre des brevets d'invention et de perfectionnement, délivrés dans cette province pendant l'année 1849 :

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS DES BREVETÉS.	DOMICILE DES BREVETÉS.	DATE de l'arrêté accordant le brevet.	DURÉE ET OBJET DU BREVET.
1	Pringiers, sœurs	Courtrai	16 Mars 1849.	Brevet d'invention de 15 années, pour un nouveau genre de dentelles dites <i>Dentelles-blondes</i> .
2	Van Maele, Édouard.	Thielt	30 Mai 1849.	Brevet de 5 années, pour le perfectionnement d'un hâche-légume.

Cinquième Section.

Conseils de prud'hommes.

Les conseils de prud'hommes établis à Bruges, Courtrai, Ypres et Roulers, continuent leur mission. Ils sont renouvelés tous les ans partiellement, conformément aux dispositions sur la matière. Nous veillons à l'exécution de ces dispositions.

Sixième Section.

Pêche.

§ 1.^{er}

Pêche fluviale.

Nous n'avons aucune particularité à signaler au Conseil.

§ 2.

Pêche maritime.

Nous avons communiqué annuellement au Conseil des renseignements statistiques concernant les opérations de la pêche maritime. Nous continuons la publication de ces renseignements, en insérant ci-après un tableau indiquant les importations effectuées par nos armements en 1848 et 1849 :

XIV.^o Deel.

1850

LOCALITÉS.	ANNÉES.	PÊCHE DE LA MORUE.				GRANDE PÊCHE DE LA MAREE.		PÊCHE DE LA MAREE.		GRANDE PÊCHE DE LA MAREE.		PETITE PÊCHE DE LA MAREE.		OBSERVATIONS.
		PÊCHE D'ÉTÉ.		PÊCHE D'HIVER.		PÊCHE DE LA MAREE.		PÊCHE DE LA MAREE.		GRANDE PÊCHE DE LA MAREE.		PETITE PÊCHE DE LA MAREE.		
		Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	Nombre d'armements.	Produit net en francs.	Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	Nombre d'armements.	Produit net en kilogrammes.	
Orande	1848. 1849.	108	1,941,150	4	38,900	106	503,303-00	106	187,681	1	13,950			(A) Les 27,870 kilogrammes de morue, pêche d'hiver, ne sont le produit que de 4 armements, 2 ayant péri en mer.
		103	1,980,075	4	20,036	103	480,063-00	5	257,703	1	13,095			
		205	3,921,223	8	62,936	211	989,327-00	10	453,386	2	27,045			
Nicoport	1848. 1849.	6	221,050	6	27,870	"	"	"	0,020	"	"			(B) Dans ce chiffre ne sont point compris deux petits bateaux de 5 tonneaux chaque, qui sont restés en désarmement pendant tout l'année 1849.
		4	172,416	4	21,565	"	"	"	"	"	"			
		10	393,466	10	49,435	"	"	"	6,020	"	"			
Blankenberghé	1848. 1849.	"	"	"	"	57	161,104-00	"	"	"	"			
		"	"	"	"	95	154,795-00	"	"	"	"			
		"	"	"	"	112	315,989-00	"	"	"	"			
Hoyt	1848. 1849.	"	"	"	"	18	50,940-00	"	"	"	"			
		"	"	"	"	20	49,400-00	"	"	"	"			
		"	"	"	"	38	100,340-00	"	"	"	"			
Adinkarke (hameau la Pienne).	1848. 1849.	"	"	"	"	10	30,937-00	"	"	10	96,444			
		"	"	"	"	10	52,708-48	"	"	10	52,822			
		"	"	"	"	20	83,705-48	"	"	20	140,206			
Bruges	1848. 1849.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			

Récapitulation.

103	2,162,200	10	64,770	191	746,333-00	7	242,180	11	110,394
107	2,132,491	8	47,691	199	743,038-48	6	340,209	11	65,917
216	4,314,691	18	112,371	391	1,489,361-48	13	591,398	22	176,311

La comparaison de ces tableaux avec les états que renferment nos rapports des années précédentes, permettra de faire des appréciations au sujet de la situation de cette industrie.

Le tableau ci-après indique les opérations de la caisse de prévoyance établie à Ostende, dans l'intérêt des pêcheurs :

1850

RECETTES.		PENSIONS PAYÉES.	
Retenue sur la vente de poisson, sur les primes et sur les envois.	9,384-61	Montant des sommes payées aux pensionnés.	10,670-00
Intérêts des fonds placés.	1,073-50	Total des pensions.	394
TOTAL.	10,663-01		
Exercice.	1849.		
A des veuves.	79		
A leurs enfants au-dessous de 14 ans.	63		
A des vieux pêcheurs.	28		
A des pêcheurs au-dessus de 65 ans.	7		
A d'autres familles malades ou blessées.	64		
A leurs épouses.	51		
A leurs enfants au-dessous de 14 ans.	102		
	394		
RECETTES. Solde du compte de 1848 25,924-03 Retenues pendant 1849 9,384-61 Intérêts de 1849 du placement du 1,073-50 Total des recettes 36,384-04 DÉPENSES. Pensions à 79 veuves et 63 enfants 5,946 ID. à 28 vieux pêcheurs et 7 femmes 2,490 ID. à 64 malades avec 51 femmes et 102 enfants 2,234 Reste au 31 Décembre 1849, capital, 25,914-04		Le capital se compose de : Placé au mont-de-piété à Ostende fr. 5,000-00 " à la caisse d'épargne de la ville d'Ostende. " 2,500-00 En obligations d'emprunt de la ville d'Ostende. " 2,500-00 En 6,948 fr. fonds belges 3 ^e et 4 ^e lots. " 6,006-28 comptant prix d'achat. " 6,006-28 En 5,000 dito 4 ^e lot. " 5,006-31 Rentes en caisse. " 2,351-45 Total fr. 25,914-04	
COMPTÉ POUR 1849.		OBSERVATIONS.	

ETAT concernant les opérations des caisses de prévoyance de Blankenberghe, Heyst et Adinkerke, hameau de Panne.

COMMUNES.	EXERCICE OU PARTIE D'EXERCICE							RECETTES.							SOMMES PAYÉES				RESSOURCES DISPONIBLES.		Observations.
	Revenus en conformité du règlement	Subsidés sur le trésor.	Subsidés du bureau de bienfaisance.	Intérêts des fonds placés.	Deposés à la caisse d'épargne au 31 Décembre 1848.	En caisse au 31 Décembre 1848.	TOTAL.	A des rentes.	A leurs enfants au-dessous de 14 ans.	A des vieux pêcheurs.	A leurs femmes au-dessus de 65 ans.	A des pêcheurs malades ou blessés.	A leurs enfants au-dessous de 14 ans.	TOTAL des sommes payées.	Sommes déposées à la caisse d'épargne au 31 décembre 1849.	Sommes en caisse au 31 Décembre 1849.					
Blankenberghe.	337-50	4,594-56	"	(c)	5,000-00	3,838-68	13,770-74	1,098-00	1,228-00	1,584-00	120-00	710-56	96-00	6,436-56	5,000-00	2,334-18	(a) Les intérêts ne peuvent être réclamés attendu que la Société Générale ne les paie qu'à la fin de Février de chaque année.				
Heyst.	788-00	1,425-92	"	(b)	7,479-24	686-24	10,329-40	225-00	234-00	288-00	18-00	211-00	122-00	1,068-00	8,905-16	326-24	(b) Ces intérêts ne peuvent être réclamés attendu que la Société Générale ne les paie qu'à la fin de Février de chaque année.				
Adinkerke (la Panne).	531-15	712-08	200-00	(c)	1,400-00	1,497-16	4,341-29	663-00	160-00	336-00	"	298-00	"	1,477-00	1,910-00	954-59	(c) La commission n'a jusqu'ici touché aucun intérêt de fonds placés dans la caisse d'épargne. (d) Y compris 20 francs pour achats de plumes, encre, papier, etc.				
TOTAUX.	1,606-65	6,733-46	200-00	"	13,870-24	6,022-08	28,441-43	1,586-00	1,622-00	2,208-00	168-00	1,213-56	218-00	9,011-56	15,815-16	3,614-71					